

SOUS-PRÉFECTURE DE LANGON

*Relations Financières avec
Les Collectivités Territoriales*

25 octobre 2004

REF : 04 - 153

Dossier suivi par A. MONCHANY
Tel 05 56 63 62 67

Monsieur,

Par courrier du 5 octobre 2004 vous attirez mon attention sur le fait que les abonnés du Syndicat Intercommunal des Eaux de Budos ont dû s'acquitter, en 2003, de 3 factures au lieu des 2 habituelles. Vous demandez également l'annulation de l'avenant n° 1 au contrat du 4 avril 2003 signé entre le syndicat précité et son délégataire de services, la Lyonnaise des Eaux.

Des renseignements en ma possession, il apparaît que le comité syndical a accepté par délibération du 24 novembre 2003 reçue dans mes services le 2 décembre de la même année, le principe de la modification du contrat du 4 avril 2003 précité par un avenant. Ce dernier, daté du 19 avril 2004, m'est parvenu le 22 avril 2004.

Ces deux actes administratifs dont je suis tenue d'effectuer le contrôle de légalité ne sauraient effectivement pas être rétroactifs. Cependant, en l'absence de toute information sur le rythme des facturations en 2003 que je n'ai par ailleurs pas à rechercher, ils n'ont pas donné lieu à observation lors de leur réception. En tout état de cause, le délai de recours contentieux de deux mois dont je dispose est forclops depuis le 22 juin 2004.

Je note par ailleurs que dès 2004, la facturation a repris le rythme antérieur, comme vous le souhaitiez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Sous-Préfète,



Marie-Hélène DESBAZEILLE

M. Gilles BAILLET
Association "Information des Citoyens Illadais"
2 Le Rude
33720 ILLATS